

**Rapport N° 256**

**Espace de rue sans obstacle – Mise en conformité des traversées piétonnes**

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 219'000.- TTC

---

Nyon, le 30 mars 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 256 qui s'est réunie le lundi 14 mars à la Ferme du Manoir, était composée de Mesdames Myriam Ernst, Roxane Faraut-Linares, de Messieurs Alex Braunwalder, Sadik Krasniqi, Philippe-Jean Perret et Joël Tawil. Monsieur Victor Allamand absent s'est excusé par la suite. La présidence et le rapport sont assumés par Madame Gabrielle Ethenoz-Damond.

Assistent à la séance: Monsieur Olivier Mayor, Municipal et Monsieur François Menthonnex, chef du Service des travaux. Ils nous ont fourni des renseignements complémentaires à ceux du préavis. Nous les remercions pour ces suppléments d'informations.

Bien des montées ou descentes de trottoirs posent des problèmes aux personnes handicapées. Se basant sur la loi sur l'égalité pour les handicapés et en réponse à des demandes d'habitants de la ville, la Municipalité a décidé de corriger un certain nombre de bordures de trottoir. Une soixantaine d'endroits ont été répertoriés. Il s'agit de corrections qui ne se feront pas à des endroits planifiés pour de futures réfections de route.

Les travaux envisagés consistent à déposer la bordure granit (ou béton) du trottoir sur quatre mètres de largeur et la remplacer par une rangée de petits pavés ne dépassant pas un centimètre de la hauteur de la chaussée, puis adaptation du trottoir à cette nouvelle bordure et pose de bandes « podo-tactiles »

Ces réfections seront entreprises par secteur par une entreprise privée. A noter qu'au fur et à mesure que des travaux seront entrepris à d'autres endroits que ceux prévus par le préavis No 256, les trottoirs seront adaptés à ces normes.

La commission souligne que le montant demandé pour ces corrections lui paraît raisonnable. C'est donc à l'unanimité qu'elle vous demande d'accepter cette dépense qui améliorera bien la vie des handicapés.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 256 concernant le financement des travaux pour la mise en conformité des traversées piétonnes,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder un crédit de CHF 219'000.- TTC à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux de mise en conformité des traversées piétonnes sur l'ensemble du territoire communal ;
2. que le montant de CHF 219'000.- TTC sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Myriam Ernst  
Roxane Faraut-Linares  
Alex Braunwalder  
Sadik Krasniqi  
Philippe-Jean Perret  
Joël Tawil  
Victor Allamand  
Gabrielle Ethenoz-Damond, chargée du rapport